



Cinquième réunion du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale

28-29 mai 2009

**Communiqué du Forum sur l'administration fiscale,
Paris, 29 mai 2009**

Communiqué du Forum sur l'administration fiscale

Nous, Directeurs et Directeurs adjoints des administrations fiscales de 34 économies, nous sommes réunis à Paris les 28 et 29 mai 2009 pour la cinquième réunion du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale.

Le monde subit actuellement une crise financière et économique sans précédent. Les enjeux sont à la fois économiques et sociaux. Les gouvernements doivent trouver des solutions viables pour financer le coût des mesures qui permettront de sortir de la crise. Il faudra pour cela une mobilisation de toutes les parties prenantes : pouvoirs publics, entreprises et société civile. Les administrations fiscales ont à cet égard un rôle clé à jouer.

Durant ces deux jours, nos discussions ont essentiellement porté sur les défis et opportunités qui se présentent actuellement aux administrations fiscales et aux contribuables dans le monde. Nous avons travaillé ensemble, de concert avec des dirigeants d'entreprise, en partageant nos expériences et notre expertise pour renforcer les réponses de nos administrations fiscales et pour élaborer de nouvelles initiatives conjointes. Nous sommes convaincus que la crise financière et économique offre de nouvelles possibilités d'améliorer l'équité des systèmes fiscaux et la discipline fiscale dans le monde entier. Pour ce faire, nous examinerons de nouvelles modalités de coopération. Nous nous sommes engagés ce jour à développer encore nos actions collectives. Ces actions ne contribueront pas seulement à accroître le rendement de l'impôt ; elles se traduiront aussi par plus d'équité. Nous sommes également déterminés à intensifier notre dialogue avec les contribuables et leurs conseillers et à faire en sorte que la discipline fiscale soit partie intégrante d'un bon gouvernement d'entreprise.

A l'issue de nos discussions, et en tirant parti des résultats de notre réunion du Cap, nous avons décidé de continuer de :

1. Collaborer pour améliorer l'administration de l'impôt, le service au contribuable et la discipline fiscale, au niveau national et international.

Nous sommes résolus à améliorer le service rendu au contribuable et nous entreprendrons de nouveaux travaux en partageant nos informations et notre expertise afin que nos administrations fiscales puissent améliorer le service au contribuable et empêcher, détecter et contrecarrer l'indiscipline fiscale, notamment dans le contexte de dispositifs extraterritoriaux.

2. Promouvoir un ferme gouvernement d'entreprise dans le domaine fiscal.

Nous poursuivrons notre dialogue avec les entreprises et avec les organismes chargés de l'élaboration de codes et de lignes directrices de gouvernement d'entreprise pour que la discipline fiscale soit l'un des aspects pris en compte dans un bon gouvernement d'entreprise.

3. Soutenir les économies en développement pour l'administration de l'impôt.

Nous veillerons à mieux connaître les besoins des pays en développement en matière d'administration de l'impôt et nous partagerons avec eux les résultats de nos travaux, notre expérience et notre expertise.

Cette réunion et ces engagements s'insèrent dans le cadre de l'action que nous menons pour concrétiser notre **vision** collective :

créer un forum grâce auquel les responsables des administrations fiscales pourront déterminer, examiner et infléchir les tendances mondiales dans les domaines qui les concernent et élaborer de nouvelles idées pour améliorer l'administration de l'impôt dans le monde.

Notre but est d'améliorer le service au contribuable et la discipline fiscale en aidant les administrations fiscales à se montrer plus efficaces, plus efficaces et plus justes dans l'administration de l'impôt et à réduire le coût de mise en œuvre des dispositions fiscales (voir le texte complet de la vision du Forum à l'annexe 1).

1. Nous poursuivons notre collaboration pour améliorer l'administration de l'impôt, le service au contribuable et la discipline fiscale, au niveau national et international

Améliorer le service au contribuable et la discipline fiscale, au niveau national et international, reste la principale finalité de notre action. Nous sommes fiers des progrès que les administrations fiscales ont accomplis collectivement et individuellement, mais il y a encore beaucoup à faire. L'inobservation des législations fiscales demeure un défi majeur et nous poursuivons notre effort pour l'empêcher, la détecter et la contrecarrer.

Nos travaux ont un double objectif : encourager et aider les contribuables soucieux d'acquitter le montant correct de l'impôt dans les délais et dans le pays adéquat, et traiter avec rigueur tous ceux qui ne se conforment pas à leurs obligations fiscales.

Nos travaux récents ont été centrés sur les grandes entreprises et les contribuables les plus fortunés ainsi que leurs conseillers. Ces contribuables exercent un impact substantiel sur les recettes fiscales et influencent l'image globale que se fait le public de l'intégrité d'ensemble des systèmes fiscaux. Ils utilisent en outre des dispositifs complexes, souvent internationaux. Ces trois dernières années, nous avons tiré parti de notre expertise collective pour mettre en place une méthode complète de traitement de ces contribuables. Notre but est de faciliter un dialogue constructif et d'améliorer le service au contribuable et la discipline fiscale.

En 2006, la Déclaration de Séoul du Forum sur l'administration fiscale a exposé nos préoccupations collectives quant au rôle des conseillers fiscaux internationaux et des institutions financières et non financières dans le contexte de l'inobservation des législations fiscales et de la promotion de montages inacceptables d'optimisation fiscale. Face à ce problème, nous nous sommes réunis et nos travaux ont eu pour résultat l'*Étude sur le rôle des intermédiaires fiscaux* de 2008. Cette étude, qui comporte un cadre pour la mise en place d'une relation approfondie entre les administrations fiscales, les grandes entreprises contribuables et leurs conseillers, a mis l'accent sur le rôle crucial d'une gestion efficace des risques par toutes les parties pour améliorer la coopération et la transparence. Les conclusions de ce rapport fondateur ont servi de guide à de nombreuses administrations fiscales pour concevoir des solutions sur mesure de gestion de la discipline fiscale des grandes entreprises, notamment sous la forme d'une analyse sophistiquée des risques et, dans de nombreux cas, d'approches coopératives de la discipline fiscale. Nous restons fermement attachés aux principes énoncés dans ce rapport.

Dans le prolongement de ce rapport, nous avons approuvé ce jour deux études liées – *Vers une discipline fiscale transparente dans le secteur bancaire* (l'étude sur les banques) et *Dialoguer avec les particuliers les plus fortunés pour le respect de leurs obligations fiscales* (l'étude sur les particuliers les plus fortunés). L'étude sur les banques analyse en détail les opérations complexes de financement structuré et permet aux administrations fiscales de mieux comprendre les risques fiscaux qui s'y attachent, notamment dans le contexte de la crise financière et économique actuelle. L'étude sur les PLPF montre que certains individus fortunés et leurs conseillers restent un risque majeur pour les administrations fiscales et elle formule une série de solutions novatrices grâce auxquelles les administrations fiscales pourront mieux gérer ce risque, notamment la création d'unités spécialement chargées des PLPF. Nous avons demandé à l'OCDE de

continuer de remplir sa mission de forum où les responsables de nos administrations fiscales pourront poursuivre leurs discussions concernant les PLPF.

A mesure que notre attention se porte de plus en plus sur ces segments de contribuables, nous sommes convaincus que ces deux études influenceront positivement sur les interactions entre les administrations fiscales et les contribuables en question ainsi que leurs conseillers. Les principales conclusions de ces deux rapports sont présentées à l'annexe 2.

La mise en commun des bonnes pratiques, qui caractérise ces rapports, et les travaux plus larges du Forum sur l'administration fiscale, constituent une plateforme pour une coopération plus étroite entre les administrations fiscales. Grâce à cette coopération, les administrations fiscales peuvent élaborer des stratégies pour améliorer le service au contribuable et assurer le respect des obligations de tous les contribuables. Le résultat de nos efforts et de la mise en commun de notre expertise est que les administrations fiscales :

- Améliorent constamment le service au contribuable tout en réduisant les coûts de mise en œuvre des dispositions fiscales.
- Sont en accord sur la nécessité d'une plus grande transparence fiscale et de stratégies conçues dans ce but.
- Déploient plus efficacement leurs ressources pour prévenir, détecter et contrecarrer le risque fiscal.
- Sont mieux à même d'identifier et de contrecarrer correctement – individuellement et collectivement – les dispositifs d'optimisation fiscale agressive et également de mieux saisir la distinction entre les stratégies à motivations industrielles et commerciales et celles à motivations fiscales.
- Sont mieux informées en ce qui concerne les grandes entreprises, les banques et les particuliers les plus fortunés, les risques que créent ces segments de contribuables et les stratégies nécessaires pour y faire face.
- Sont de plus en plus mobilisées pour coopérer à la mise en œuvre de stratégies bilatérales et multilatérales de discipline fiscale.

Pour que cette action puisse se poursuivre, il est essentiel que les administrations fiscales soient dotées de ressources durables à moyen et long terme. Ces douze prochains mois, nous continuerons de mettre en commun nos informations et notre expertise en ce qui concerne les modalités d'application des recommandations de ces études par les administrations fiscales et nous nous efforcerons encore d'améliorer le service au contribuable et d'empêcher et de détecter et de contrecarrer plus efficacement l'indiscipline fiscale. Une évaluation de l'impact de nos études sera présentée au Forum sur l'administration fiscale de 2010.

Nous continuerons d'encourager l'OCDE à approfondir ses analyses de l'optimisation fiscale agressive et des moyens d'améliorer l'efficacité des mesures nécessaires pour lutter contre les dispositifs utilisés à cet effet. Nous ferons également avancer nos travaux concernant les petites et moyennes entreprises.

Discipline fiscale et extraterritorialité

La crise financière et économique mondiale a mis davantage en lumière l'utilisation des paradis fiscaux par certains contribuables afin d'échapper systématiquement à leurs obligations fiscales par des moyens extraterritoriaux. En conséquence, un grand nombre de pays ont jugé plus nécessaire de développer la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements dans le cadre d'initiatives de l'OCDE. Nous nous félicitons de ce que les 84 juridictions qui participent au Forum mondial de l'OCDE se soient maintenant engagées à appliquer cette norme.

Cette plus grande transparence aidera les administrations fiscales à détecter plus rapidement l'utilisation d'abris fiscaux internationaux pour des opérations d'optimisation fiscale agressive et de fraude fiscale ; elle renforcera l'intégrité des systèmes fiscaux et permettra aux administrations fiscales de dégager des montants substantiels qui seront très utiles aux pays pour relancer l'économie mondiale.

Les contribuables qui utilisent des dispositifs extraterritoriaux peuvent attendre une vigilance accrue de la part des administrations fiscales du monde entier. Nous encourageons vivement tous les contribuables utilisant des dispositifs de ce type à en discuter ouvertement avec les administrations fiscales concernées et à régulariser leur situation. Ces 12 prochains mois, nous entreprendrons de nouveaux travaux pour mettre en commun les informations et l'expertise ayant trait aux mesures qui permettront aux administrations fiscales d'empêcher l'indiscipline fiscale reposant sur des dispositifs extraterritoriaux, notamment les stratégies de respect spontané des obligations fiscales.

2. Nous continuerons à promouvoir un plus ferme gouvernement d'entreprise dans le domaine fiscal

Une gestion efficace du risque fiscal est fondamentale pour un solide gouvernement d'entreprise. Les événements qui se sont produits récemment dans le secteur bancaire et plusieurs autres secteurs, et le rôle qu'un gouvernement d'entreprise défailant a joué dans le déclenchement de la crise financière et économique mondiale que nous traversons actuellement, montrent clairement l'importance et la nécessité d'un changement dans certaines entreprises.

Nous considérons qu'une évaluation efficace du risque fiscal doit être un élément clé de la prise de décision dans les entreprises. Nous invitons instamment toutes les entreprises à réexaminer leurs pratiques de gouvernement d'entreprise et à faire en sorte que leurs organes d'administration et leurs cadres dirigeants assument toutes les obligations et les responsabilités du fait des décisions concernant les opérations ou dispositifs à large incidence fiscale. Dans le cadre de leurs procédures d'évaluation des risques, de nombreuses administrations fiscales mettent aujourd'hui davantage l'accent sur les capacités des systèmes de gouvernement d'entreprise et de gestion des risques des entreprises contribuables.

Plusieurs rapports du Forum sur l'administration fiscale ont souligné l'importance de la gestion du risque fiscal dans le gouvernement d'entreprise. Lors de la présente réunion, les administrations fiscales de l'Australie, du Canada et du Chili ont présenté un document intitulé *Corporate Governance and Tax Risk Management*. Sur la base de ce document, nous poursuivrons notre action auprès des entreprises, des autorités de régulation et des organismes chargés d'élaborer les codes et lignes directrices de gouvernement d'entreprise pour que la discipline fiscale soit l'un des aspects pris en compte dans un bon gouvernement d'entreprise. Nous ferons le point sur les progrès accomplis à la prochaine réunion du Forum sur l'administration fiscale.

3. Nous continuerons d'aider les économies en développement pour l'administration de l'impôt

L'impôt joue un rôle fondamental dans le développement en mobilisant des recettes, en favorisant la croissance, en réduisant les inégalités et en renforçant la légitimité des gouvernements, tout en assurant un juste partage des coûts et avantages de la mondialisation. Des administrations fiscales efficaces, efficaces et équitables, exemptes de corruption et dotées des compétences nécessaires pour faire respecter la discipline fiscale sont cruciales pour atteindre ces buts.

L'un de nos principaux objectifs, tels qu'exposés dans la vision du Forum sur l'administration fiscale, est de jouer en tant que de besoin un rôle d'impulsion dans la réponse mondiale aux demandes d'aide formulées par les pays en développement pour renforcer les capacités de leurs administrations fiscales. A cette fin, nous veillerons à mieux comprendre les besoins des pays en développement dans le domaine de l'administration de l'impôt et nous partagerons avec eux les résultats de nos travaux, notre expérience et notre expertise. Nous poursuivrons notre action via les programmes existants de l'OCDE, notamment dans le cadre des Relations mondiales et du Dialogue fiscal international, et nous continuerons de coopérer avec les autres organisations internationales et régionales.

Nous avons également réitéré notre soutien aux travaux importants concernant le lancement du Forum africain d'administration fiscale et la création envisagée d'un centre fiscal international localisé sur le continent africain. Le Forum africain d'administration fiscale a pour objet d'encourager et d'aider les partenariats entre tous les États africains afin de renforcer les capacités des administrations fiscales africaines. Nous invitons le Forum africain d'administration fiscale à présenter ses travaux à notre prochaine réunion.

Cette réunion a clairement démontré que nous devons poursuivre l'échange d'expériences sur nos approches des comportements des grandes entreprises, des institutions financières, des PLPF et de leurs conseillers et continuer d'étudier comment nous pouvons influencer sur ces comportements dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, à mesure que nous avançons dans la mise en œuvre de notre vision.

Cette réunion du Forum sur l'administration fiscale devait initialement se tenir à Mereda, au Mexique. Nous sommes très reconnaissants à nos collègues mexicains pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de cette réunion et pour leur précieuse contribution à son succès.

Nous tenons à remercier les responsables des administrations fiscales et les groupes d'étude de l'Australie, du Canada, du Chili et du Royaume-Uni pour le rôle de premier plan qu'ils ont joué dans les études clés du Forum au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Nous tenons à remercier également Pravin Gordhan, ancien Commissioner of the South African Revenue Service, qui a beaucoup inspiré l'action du Forum, et nous le félicitons pour sa nomination au poste de ministre des Finances de l'Afrique du Sud. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux trois vice-présidents du Forum : Michael D'Ascenzo (Australie) ; Jean-Marc Fenet, France ; Dave hartnett, Royaume-Uni.

Enfin, nous remercions M. Mehmet Kilci, Directeur, Présidence de l'administration des impôts, de l'offre généreuse de la République de Turquie d'accueillir la 6^{ème} réunion du Forum sur l'administration fiscale les 15 et 16 septembre 2009.

La liste des économies et organisations qui ont participé à cette réunion figure à l'annexe 3.

Annexe 1

Vision du Forum sur l'administration fiscale

*La vision du Forum sur l'administration fiscale consiste en la **création d'un forum grâce auquel les responsables des administrations fiscales pourront déterminer, examiner et infléchir les tendances mondiales qui les concernent et élaborer de nouvelles idées pour améliorer l'administration de l'impôt dans le monde entier.***

Dans le contexte d'une économie mondialisée, d'un changement technologique rapide et des problèmes fiscaux qui en résultent pour les gouvernements, le Forum a pour but d'**améliorer le service rendu au contribuable et la discipline fiscale** en aidant les administrations fiscales à accroître l'efficacité, l'efficacité et l'équité de l'administration de l'impôt et à réduire le coût de mise en œuvre des dispositions fiscales.

Le Forum sur l'administration fiscale s'efforce de concrétiser cette vision et d'atteindre ce but en mobilisant les pays participants par les moyens suivants :

- Servir de **forum mondial unique en son genre**, où les Directeurs des administrations fiscales et leurs équipes peuvent échanger leurs expériences et leur expertise en matière d'administration de l'impôt.
- Tirer parti du poids collectif des administrations fiscales participantes et, si nécessaire, parler d'une seule voix et mettre au point des **programmes d'action conjoints** sur les questions d'administration fiscale.
- Élaborer et promouvoir des **produits et normes de pointe au niveau mondial** pour assurer aux administrations fiscales les qualités nécessaires de haute intégrité, d'efficacité, d'efficience et d'équité.
- **Dialoguer avec les principales parties prenantes** (entreprises et particuliers contribuables, intermédiaires fiscaux, responsables des politiques fiscales et autorités de régulation financière) et contribuer à un dialogue parallèle au niveau national.
- **Promouvoir la coopération entre les pays** et collaborer avec les autres instances de l'OCDE ainsi qu'avec les organisations fiscales internationales et régionales.

Objectifs

S'appuyant sur sa vision et les buts qu'il s'est fixés, et soucieux de relever les défis de l'environnement fiscal mondial et de tirer parti des opportunités qu'il offre, le Forum sur l'administration fiscale s'assigne pour les cinq prochaines années les objectifs suivants :

1. **Contribuer à la planification stratégique et à la prise de décision des administrations fiscales :**
 - En offrant une plateforme pour envisager l'avenir. Le Forum est le lieu où s'expriment les points de vue du monde entier sur les nouvelles tendances mondiales (économiques, sociales et politiques) et les conséquences qu'elles peuvent avoir pour l'administration fiscale.
 - En réalisant des analyses comparatives et en déterminant et en encourageant les bonnes pratiques.
2. **Faire en sorte que le public ait davantage confiance dans l'équité de l'administration fiscale** en mettant en avant les valeurs fondamentales sur lesquelles doit s'appuyer l'action des administrations fiscales et le rôle essentiel de l'impôt, base financière de toutes les dépenses publiques. Ces valeurs fondamentales sont l'impartialité, l'intégrité, l'ouverture et la transparence, la responsabilité et l'excellence dans l'exécution des mesures.
3. **Renforcer les capacités** des administrations fiscales :
 - en aidant à identifier, à élaborer et à promouvoir les programmes adéquats qui amélioreront l'expertise des agents de l'administration fiscale, sachant que ces agents jouent un rôle déterminant dans la concrétisation de la vision du Forum ;
 - en assurant un appui mutuel et en partageant les expériences dans la mise en œuvre des stratégies, des structures organisationnelles, des cadres d'intégrité, des systèmes de connaissances et d'information, des activités opérationnelles et des technologies qui sont les fondements d'une administration fiscale moderne et efficace.
4. **Mettre au point des solutions novatrices pour les questions qui ont trait à la discipline fiscale et au service rendu aux contribuables**, notamment face aux principaux risques internationaux.
5. **Soutenir et renforcer le dialogue au niveau mondial et au niveau national** avec les principales parties prenantes (entreprises et particuliers contribuables, intermédiaires fiscaux, responsables des politiques fiscales et autorités de régulation financière) afin de faire avancer certains dossiers importants pour l'administration de l'impôt, notamment :
 - l'amélioration des relations avec ces parties prenantes ;
 - l'élimination des charges administratives inutiles ;
 - une plus grande transparence de la part des administrations fiscales, des contribuables et des intermédiaires fiscaux ;
 - la discipline fiscale en tant qu'élément essentiel d'un bon gouvernement d'entreprise.

6. **Jouer en tant que de besoin un rôle pilote dans la réponse mondiale aux demandes d'aide des pays en développement pour le renforcement des capacités de leurs administrations fiscales.** A cet effet, le Forum s'efforcera de mieux comprendre les besoins des pays en développement dans le domaine de l'administration fiscale et partagera avec ces pays ses produits, son expérience et son expertise. Le Forum s'appuiera à cet égard sur les programmes existants de l'OCDE (notamment dans le cadre des Relations mondiales et du Dialogue fiscal international) et sur la coopération avec les autres organisations internationales et régionales.

Ces objectifs constitueront la base d'un programme de travail du Forum qui sera quinquennal et glissant. Le Forum réexaminera périodiquement sa vision, ses objectifs, son programme de travail et son impact, notamment dans le cadre de ses réunions régulières rassemblant les responsables des administrations fiscales.

Annexe 2

Vers une discipline fiscale transparente dans le secteur bancaire

Principaux constats

- Les administrations fiscales peuvent éprouver des difficultés pour bien comprendre les produits financiers et les opérations financières complexes que les banques utilisent et pour déterminer quels sont ces produits et opérations qui comportent un risque fiscal.
- Les banques mettent au point des opérations complexes de financement structuré (OCFS) pour leur propre usage et pour leur clientèle. Les OCFS qui ne sont pas transparentes et dont les motivations sont essentiellement fiscales constituent un sujet de préoccupation pour les administrations fiscales.
- Pour promouvoir un environnement de confiance, de transparence et de coopération renforcées, les administrations fiscales devraient rechercher les possibilités qui s'offrent :
 - De partager avec les banques les informations concernant l'évaluation des risques ;
 - De susciter précocement une divulgation volontaire et un examen des problèmes lorsque le degré d'incertitude est élevé ;
 - D'engager une relation approfondie ou coopérative lorsque les produits ou services peuvent donner un résultat incertain.

Principales recommandations à l'intention des administrations fiscales

Les administrations fiscales devraient :

- Lancer des initiatives avec les banques pour que leurs agents comprennent mieux les opérations bancaires et plus particulièrement les structures de gouvernance et les processus de développement des produits en liaison avec les OCFS.
- Coopérer avec les banques dans le cadre d'une relation approfondie au moyen de directives, règles et discussions en temps réel des problèmes.
- Encourager les banques à faire preuve de plus de transparence, afin de pouvoir mieux comprendre le contexte commercial et les détails techniques des OCFS.
- Veiller à mettre en place les stratégies nécessaires pour empêcher, détecter et contrecarrer les activités d'optimisation fiscale agressive.
- Coopérer plus étroitement avec les instances d'application des lois et les autorités de régulation à l'égard des promoteurs de montages extraterritoriaux et de la fraude fiscale extraterritoriale.

Afin d'améliorer la coopération internationale dans ce domaine, les administrations fiscales devraient :

- Examiner et éliminer conjointement les obstacles à un échange plus efficace de renseignements sur les activités bancaires de manière à tirer pleinement parti des importants progrès réalisés récemment dans l'application de l'article 26 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune (norme de l'article 26).
- Encourager le développement du Répertoire des opérations d'optimisation fiscale agressive et tirer plus spécialement parti de cette initiative pour l'échange d'expériences sur les mesures prises pour lutter contre les dispositifs en question.

Principales recommandations à l'intention des banques

- Lorsque les services fiscaux internes d'une banque décident de ne pas procéder à une opération, cette décision ne devrait pas pouvoir être outrepassée sans qu'il en soit référé au PDG ou au conseil d'administration.
- Les services fiscaux internes des banques sont encouragés à assurer plus de transparence dans la gouvernance des OCFS, aussi bien à l'égard de la clientèle que pour la banque elle-même.
- Dans le cadre d'une relation approfondie ou coopérative, les banques devraient partager leur point de vue avec les administrations fiscales sur l'évaluation des risques liés à leurs produits ou services lorsque leur régime fiscal paraît incertain. Les banques, comme les autres grandes entreprises, devraient prendre en compte les risques fiscaux en tant qu'élément de leur cadre de gouvernance.

Dialoguer avec les particuliers les plus fortunés (PLPF) pour le respect de leurs obligations fiscales

Principaux constats

- Le segment des particuliers les plus fortunés (PLPF), qui se compose des particuliers à patrimoine et à revenu élevés, retient particulièrement l'attention des administrations fiscales pour les raisons suivantes :
 - La complexité de leurs affaires et le grand nombre d'entités que ces contribuables peuvent contrôler ;
 - Le montant des recettes fiscales qui est en jeu ;
 - Les possibilités d'optimisation fiscale agressive ;
 - L'impact sur l'intégrité globale du système fiscal.
- Pour améliorer la discipline fiscale, les administrations fiscales devraient envisager de restructurer leurs activités en vue d'un ciblage efficace de leurs ressources, par exemple en créant une unité spécialement chargée des PLPF, et de mettre davantage l'accent sur leurs activités concernant les opérations des PLPF.
- Une coopération internationale plus étroite, au niveau tant stratégique qu'opérationnel, améliorerait le partage de l'information et de l'expertise entre les administrations fiscales, en particulier en ce qui concerne l'évolution des opérations transnationales.

Principales recommandations

Les administrations fiscales peuvent obtenir de la part des PLPF un meilleur respect de leurs obligations fiscales en prenant les mesures suivantes :

- Mieux comprendre les risques liés au segment des PLPF:
 - En examinant les types de dispositifs d'optimisation fiscale agressive disponibles sur le marché, les fournisseurs de ces dispositifs et les motivations des PLPF ;
 - En considérant dans une optique résolument commerciale les préoccupations plus larges des PLPF, notamment sous l'angle de la protection de la vie privée, de la préservation du

patrimoine et des possibilités de transmission patrimoniale aux générations futures.

- Mettre en place des moyens efficaces de gestion du risque fiscal en créant en leur sein une structure adéquate chargée des PLPF, et mieux cibler leurs ressources :
 - En créant des cellules spécialisées correctement dotées en agents chevronnés ;
 - En instaurant un cadre de dialogue entre les responsables des administrations fiscales, les PLPF et leurs conseillers.
- Améliorer la coopération internationale, notamment en organisant des réunions régulières entre les chefs des unités chargées des PLPF et d'autres spécialistes des administrations fiscales.
- Instaurer un cadre législatif approprié visant à remédier aux risques spécifiques d'optimisation fiscale agressive par une approche globale qui permettra de mieux cibler nos stratégies.

Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/ctp/fta2009.

Annexe 3

Économies et organisations ayant participé à la cinquième réunion du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale

Afrique du sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hong Kong Chine, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République populaire de Chine, Singapour, Slovénie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Commission européenne, Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Fonds monétaire international (FMI), Organisation intraeuropéenne des administrations fiscales (IOTA).